



Villemoisson  
sur-orge

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RELATIVE A LA MODIFICATION N°3

### DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME (PLU)

Par arrêté n°2018/116 du 12 décembre 2018, le maire de Villemoisson-sur-Orge a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villemoisson-sur-Orge. L'enquête publique se déroulera **du jeudi 24 janvier 2019 au lundi 25 février 2019 inclus, soit durant 33 jours.**

#### **Objet de cette modification n°3 du PLU :**

La modification n°3 du PLU prévoit d'augmenter la constructibilité des zones UC.A et UI, de modifier dans certaines zones, les règles concernant l'implantation des piscines, des annexes aux constructions, l'aspect des clôtures en limite séparative, ainsi que celles relatives aux accès, et d'intégrer une section de parcelle de la zone UH.A1 en zone N.

**Monsieur Roland Reynouard**, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision en date du 5 octobre 2018 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles.

Le dossier soumis à enquête publique et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Villemoisson-sur-Orge.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

En format papier à la Mairie de Villemoisson-sur-Orge aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredi de 8h30 à 12h00,
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredi de 13h30 à 17h00,
- Les samedis de 8h30 à 12 heures.

Sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <http://www.villemoisson.fr>

Le public pourra consigner ses observations et propositions, pendant toute la durée de l'enquête publique, du jeudi 24 janvier 2019 au lundi 25 février 2019 inclus jusqu'à 17h00, ou bien les adresser par écrit pour qu'elles soient parvenues en mairie avant la clôture de l'enquête publique, soit le lundi 25 février 2019 à 17h00 :

- sur le registre ouvert à cet effet à la Mairie de Villemoisson-sur-Orge ;
- par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur : Mairie de Villemoisson-sur-Orge, 22, avenue du grand orme, 91360 Villemoisson-sur-Orge.
- par voie électronique à l'adresse créée pour l'enquête : [enquetepublique@villemoisson.fr](mailto:enquetepublique@villemoisson.fr)

Les observations et propositions seront publiées sur le site internet de la commune.

Le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **le samedi 2 février 2019 de 9 h à 12 h,**
- **le samedi 9 février 2019 de 9 h à 12 h,**
- **le jeudi 14 février 2019 de 14 h à 17 h,**
- **le lundi 25 février 2019 de 14 h à 17 h.**

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Maire de Villemoisson-sur-Orge le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra concomitamment une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du Tribunal Administratif et au Préfet de l'Essonne.

Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°3 du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification n°3 du PLU en vue de cette approbation.